

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 4

N° 460

## ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2007

---

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 460

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 4**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 501 de cet article :

« 4° Décisions portant agrément (*le reste sans changement*) »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.